18e
LES CONSEILS DE QUARTIER

# La Chapelle Marx Dormoy

LA RÉPONSE DES ÉLUS AUX HABITANTS

# Tranquillité publique et prévention

**Demande de retours sur : la mise en place et le rôle de la Police Municipale et le suivi de l'action du commissariat du 18ème.**

Si les compétences précises de la future police municipale parisienne restent à définir en fonction de la loi qui sera adoptée à l'issue des débats parlementaires, plusieurs orientations sont déjà définies quant à ses caractéristiques. Tout d'abord, l'objectif est d'en faire une police de proximité paritaire et formée à la lutte contre les discriminations. Le recrutement de nouveaux agents est déjà lancé depuis plusieurs mois. Parallèlement, les ASP, en charge du contrôle de la circulation et du stationnement, et les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris seront rassemblés dans un corps unique : le « policier municipal ». Ils bénéficieront des formations adéquates pour maîtriser l'ensemble du spectre des compétences qui leur seront attribuées à l'issue du vote de la loi.

Un pilotage décentralisé par arrondissement permettra de gagner en réactivité et en efficacité. La future police municipale parisienne coopèrera avec la police nationale et définira avec elle la répartition de ses missions, l'objectif étant que la police nationale puisse se concentrer sur son cœur de métier, à savoir la lutte contre la délinquance et la criminalité. La police municipale n'interviendra donc pas sur les affaires délictuelles.

**Demande de retours sur : Intervention des associations de lutte contre la toxicomanie dans le 18ème.**

Un dépliant est consultable sur le travail des associations de réduction des risques dans l'espace public du Nord-Est parisien : https://mmpcr.fr/wp-content/uploads/2020/12/Depliant-Maraude_usager-de-drogue-m%C3%A9diation-nov.2020-web.pdf

**Quelle est la différence entre une salle de repos et une salle de consommation à moindre risque ?**

Un espace de repos permet aux usagers de drogues de se reposer dans un lieu sûr, hors de l'espace public. Il a pour objectif de créer du lien avec les usagers, d'améliorer leur santé, favoriser leur insertion sociale, ainsi que de renforcer leurs capacités à adopter des comportements de prévention, de réduction des risques et à les transmettre à leurs pairs.

Une salle de consommation est un dispositif de santé publique qui permet l'accueil d'usagers en situation de précarité par une équipe professionnelle médico-sociale.

Elle a pour objectif d'améliorer la santé des usagers (en proposant un cadre respectant des règles d'hygiène fondamentales et par la supervision de la consommation), de proposer un accompagnement social et d'améliorer la tranquilité publique en diminuant les consommations de drogues et nuisances associées dans l'espace public.

### Sleep In rue Pajol : des informations à propos de ce lieu ?

Ce CSAPA (centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie), accueille des usagers de drogues en situation de grande vulnérabilité sociale en consultation médicale et sociale, et propose un hébergement d'urgence.
Il a pour objectifs d'apporter aux usagers de drogues en errance une réponse immédiate et adaptée à des besoins basiques tels que l'hébergement, l'hygiène corporelle et vestimentaire, la nutrition, les soins infirmiers et somatiques, l'accès aux minima sociaux et l'accompagnement socio-éducatif.

Ce CSAPA est un lieu ressource permettant de construire des prises en charge visant la rupture avec un mode de vie en accédant à des structures de resocialisation et de soins.

### Demande de retours sur la situation des mineurs isolés ?

On recense le passage d'environ cent jeunes par année à la Goutte d'Or, leur nombre fluctue beaucoup car ils sont mobiles en France et en Europe, Paris étant un endroit de passage et d'opportunités et non de fixation. Ils se déplacent entre l'Espagne, la Suède et l'Allemagne notamment, et sur le territoire national (Rennes, Montpellier, Bordeaux…) et parisien. Ils sont primo-arrivants à Paris ou sont déjà venus et sont majoritairement marocains et mineurs. Il y a également des jeunes devenus majeurs. Ils dorment dans l'espace public, souvent dans des squats et sont polytoxicomanes.

Un dispositif d'accompagnement de ces mineurs est mis en place par la Ville de Paris depuis 2018.

Il est porté par l'association CASP (Centre d'action sociale protestant) et vise à accompagner ces jeunes vers des dispositif de droit commun. Il s'agit d'un partenariat multiple entre la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris (DASES), l'Agence régionale de santé (ARS), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), le Parquet et plusieurs acteurs associatifs spécialisés des publics jeunesse et à la rue, afin de favoriser l'accompagnement des jeunes au niveau de la protection de l'enfance, les accompagnements judiciaires liés au traitement de la délinquance et le traitement sanitaire et en addictologie.

Le CASP a une approche « d'aller vers » les MNA très affinée avec une réponse humanitaire aux besoins fondamentaux (alimentation, santé, hébergement) mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire d'éducateurs, de médiateurs, de psychologues et d'infirmière. Il comporte un accueil de jour avec une mission d'accompagnement social et un lieu d'hébergement de nuit pour les mineurs les plus vulnérables.
Le projet géré par le CASP bénéficie d'un dispositif de coordination mensuel piloté par la DASES et rassemble les partenaires institutionnels et opérationnels.

**Qui s'occupe de la gestion des terrasses éphémères ? Et plus particulièrement des nuisances sonores en résultant ? La Ville ou la Préfecture ?**

La Ville de Paris, comme la Préfecture de Police, sont compétentes pour lutter contre les troubles occasionnés par les débits de boissons, y compris sur les terrasses éphémères déclaratives accordées par la Maire de Paris pour accompagner les commerçants à l'issue du premier confinement. Lorsqu'il s'agit de diffusion de musique, seule la Préfecture de Police est compétente.

Après une phase de médiation menée par nos services et élus suite au signalement de fortes nuisances occasionnées par plusieurs établissements, nos agents municipaux sont largement intervenus pour sanctionner les désordres et l'absence de respect de la charte signée par les commerçants. Les sanctions les plus lourdes, comme les fermetures administratives, ne peuvent être décidées que par le Préfet de Police, après un travail mené par les commissariats locaux.

Les établissements ayant occasionné le plus de désordres ont fait l'objet de courriers les enjoignant à respecter les engagements figurant dans la charte à l'occasion de leur réouverture. Ces débits de boissons seront particulièrement surveillés et soumis à des sanctions en cas de nouvelles dérives. Leur cas pourra également être étudié en commission de régulation des débits de boissons

# Propreté

**On constate des jets de déchets par les fenêtres et dépôts sauvages quotidiens dans les rues. Est demandé davantage de poubelles jaunes pour la collecte des déchets. Quelles sont les actions prévues pour remédier à cela ?**

Un travail avec les bailleurs sociaux et copropriétés est prévu. Il s'agit de sensibiliser les locataires sur le respect de la propreté de l'espace public et sur le tri sélectif. Un document est d'ailleurs en préparation au niveau de la com 18.

**Comment mieux contrôler la gestion des déchets par les commerces ? Il faudrait que chaque commerce gère ses propres contenants. La ville peut-elle en distribuer ?**

Nous avons déjà réalisé dans ce quartier plusieurs tournées auprès des commerçants. L'objectif était de vérifier leur dotation de bac; leur donner des infos pour les demandes de bacs et leur rappeler leur responsabilité en matière de propreté des abords de leurs établissements. D'autres tournées seront effectuées dès que les conditions(sanitaires) seront réunies.

# Voirie et déplacements

**Possibilité de piétoniser de la rue Torcy entre le marché de l'Olive et la rue Pajol ?**

C'est une demande également notée lors de la réunion du CQ. C'est un des projets de mandature. à suivre donc...

**Prolongation des lignes de bus au-delà du périphérique (exemple : bus 38) ou prolongement de la ligne 153 jusqu'à Gare du Nord.**

La demande sera relayée à IDFM, l'autorité organisatrice des transports publics.

**Créer davantage de pistes cyclables et instaurer un code de conduite pour les utilisateurs de vélos.**

C'est un des principaux éléments de cette mandature. Poursuivre le maillage de l'arrondissement en pistes cyclables. Tout cela sera précisé dans le prochain plan vélo(2021 - 2026) de l'arrondissement.

**Possibilité de tranquilliser la rue Cugnot par exemple en ajoutant un dos-d'âne et en réduisant la circulation à 30 km/h ?**

Demande de ralentisseur relayée aux services de voirie.

**Mise en place d'une journée Paris Respire autour du marché de l'Olive.**

Une demande à discuter avec les élu-e-s concerné-e-s.

**Suppression des places de parkings : quel est le futur de ces places ?**

La suppression de places de stationnement s'inscrit dans la politique municipale de réduction de la place de la voiture afin d'apaiser la circulation et réduire la pollution. Ces places supprimées sont soit transformées en zone végétalisée, parking vélo...

# Espaces verts et végétalisation

### Y a-t-il des toits végétalisés dans le quartier ?

Plusieurs toits ont été aménagés ces dernières années tant par des acteurs publics que privés. La Mairie n'en a pas de recensement exhaustif même si la donnée peut exister à l'APUR, Atelier Parisien d'Urbanisme, qui pourrait la rendre publique via l'une de ses publications. Nous vous invitons à aller sur leur site.

A notre connaissance, plusieurs spots d'agriculture urbaine sont désormais actifs sur le tois :
- le toit de La Poste boulevard de La Chapelle (les produits servent aux postiers adhérents de l'association)
- le toit de la halle Fret Chapelle International (les produits sont commercialisés, l'une des plus grandes ferme de France sur toit, 7 000 m²)
- toit de l'école Eva Kotchever à Chapelle International

En termes de jardinage :
- le toit du futur Centre Paris Anim Hébert sera plus accessible car le jardinage fera partie des activités du centre.

En termes de végétalisation sans activité de jardinage ou de culture, le recensement est plus difficile. Les nouvelles constructions doivent végétaliser d'un tapis de plantes permettant de retenir l'eau une partie de leurs surfaces de toitures. Le toit de l'Arena, porte de la Chapelle, car emblématique sera même planté d'une cinquantaine d'arbres de petite taille.

### Est-il envisagé une prise en charge par les agents de la propreté de l'entretien des pourtours des bacs végétalisés ? Plus globalement, quelle(s) direction(s) technique(s) est (sont) en charge de l'entretien des pieds d'arbres ?

Oui l'entretien des espaces publics végétalisés et des jardinières sera renforcé. La DPE assure un nettoyage "à porter de pince" et la DEVE des nettoyages et l'entretien horticole pour complexe et plus conséquent.

### Pourquoi n'y a-t-il aucun jeu d'enfant dans le square Louise de Marillac ?

Ce choix est issu de la concertation qui a été menée avec les riverains  et les acteurs locaux dans le cadre du réaménagement de la promenade urbaine. Le projet initial prévoyait des jeux pour enfants supprimés ensuite lors de la concertation. Il a été préféré un espace libre au centre du parc pour permettre de l'animation.

# Projets urbains

**Améliorer la communication sur les projets urbains dans l'est de l'arrondissement à destination des habitants.**

Oui, un travail de mise en commun des différents projets au sein d'une communication unifiée à l'échelle du nord est de l'arrondissement est en cours. Nous portons cet objectif pour la mandature actuelle.

**Quels sont les rapports entre la Mairie et les bailleurs sociaux sur les différents projets d'urbanisme à la Chapelle ?**

La question est assez large, elle recoupe de nombreuses étapes.

Le plus en amont, en vertu de la règle fixée dans le Plan Local d'urbanisme de programmer 50% de logements sociaux parmi les logements créés au sein des opérations d'aménagements, la Mairie de Paris oriente de fait la moitié au moins des logements vers les bailleurs sociaux. Parfois 20% sont orientés vers les bailleurs qui font de l'intermédiaire (pas social mais plafonné pour la classe moyenne active).

Les bailleurs deviennent en général responsables de la construction de ces immeubles neufs (parfois ils achètent en l'état futur d'achèvement à un promoteur qui les construit, mais c'est une minorité de cas). Les bailleurs de la Ville de Paris (RIVP, Elogie-Siemp et Paris Habitat) portent les objectifs de durabilité et de confort d'habitation ainsi que d'insertion urbaine de la Mairie de Paris. La Mairie de Paris et celle du 18e sont systématiquement invitées à participer au jury de sélection des maîtres d'oeuvres. Pour les autres bailleurs, c'est presque tout autant le cas, les partenariats sont forts.

Enfin, dans le peuplement (c'est-à-dire l'attribution des logements sociaux à des ménages demandeurs) des immeubles de plus de 20 logements en Quartier Prioritaire de la VIlle, ce qui est souvent le cas pour ceux des opérations d'urbanisme du quartier, des réunions peuvent être organisées entre la Mairie, l'Etat et le bailleur, pour convenir de profils de ménages attendus. La processus d'attribution est partagé entre la Mairie ou l'Etat qui désignent 3 candidats par logement, et le bailleur qui attribue in fine dans l'ordre qu'il souhaite parmi ces 3 candidats.

**Informations à recueillir auprès de la SNCF : Quel est le devenir de l'atelier SNCF situé derrière la Halle Pajol ?**

Nous nous renseignons. La question doit porter sur les terrains actuellement occupés par les baraques de chantier du Charles de Gaulle Express. Leur sort dépendra de celui de cette liaison aéroportuaire.

### Un désenclavement du quartier par la construction de dalles au-dessus des rails est-envisageable ?

La question est ambitieuse car la construction au-dessus des rails serait extrêmement coûteuse et techniquement extrêmement complexe. Il n'est pas envisagé de le faire.
Ce qui a été fait dans le 13e au-dessus des rails d'Austerlitz, très encaissées dans le sol, paraît compromis pour les rails de la Gare du Nord qui sont presque à niveau.

### État des lieux demandés par le Conseil de Quartier :

### 44 rue Marx Dormoy : un projet de commerce ou de logements sera-t-il réalisé ?

### 20 rue des Roses : un projet à l'avenir ?

44 rue Marx Dormoy : seront construits 46 logements et 2 locaux d'activité et ou commerce à rez-de-chaussée. L'opération a été retardé par des recours successifs devant le tribunal, maintenant clos. Nous espérons que les travaux pourront rapidement débuter...

20, rue des Roses : Un projet est bien défini, financé, conçu (les architectes sont Babin et Renaud) et autorisé. Il s'agira de 6 logements sociaux. Les travaux n'ont pu se faire suite à une défection de l'entreprise au démarrage. Depuis vous voyez une friche à cet endroit. Il a été très difficile au bailleur de retrouver des entreprises. Nous gardons l'oeil très près. Sachez que pour le bailleur il n'est pas arrangeant non plus de conserver une friche. Comme au 8, boulevard Barbès (même pb d'entreprises) qui va entrer sous peu en travaux.

# Voirie et déplacements

### Quels sont les moyens dont disposent les services sociaux pour identifier des familles en difficulté afin de leur proposer un accompagnement ?

Des signalements peuvent être faits à la mairie de situations sociales difficiles qui seront relayés aux services sociaux.
Les associations peuvent orienter des familles vers le Centre d'action sociale de la ville de Paris du 18e (CASVP), si celles-ci sont domiciliées dans le 18e.

# Culture, animation, vie de quartier

### Où en est le projet des Fermiers Généreux ? Quels besoins pour la réalisation ?

Le projet se met en place petit à petit du fait de raccordements à l'eau et à l'éléctricité récents (fin 2020). L'association à commencer à investir les lieux mais travaillera plus fortement avec les riverains et les scoalries une fois les contraites sanitaires levées. les toilettes Ecoses seront déplacées sur un autre site de la promenade urbaine afin de tester un nouveau fonctionnement. Si cela ne s'avère pas concluant elles seront enlevées de l'espace public.

### Animation des squares et jardins: que peut-il être mis en place ?

Les associations du quartier, les habitants via les conseils de quartier ou le FPH peuvent proposer et être accompagnés pour animer les squares. La MAirie y est extrement favorable.